

Motion CA DHG – établissements d'Épinay-sur-Seine

Nous, les représentant-e-s des enseignants des établissements du secondaire d'Épinay-sur-Seine (et les représentant-e-s des parents d'élèves spinassien-ne-s ???), tenons à dénoncer les dotations horaires globales attribuées pour la rentrée 2019.

Nous contestons tout d'abord l'enveloppe globale allouée aux établissements d'Épinay-sur-Seine et plus généralement de Seine-Saint-Denis qui est à la fois insuffisante eu égard aux besoins de nos élèves et contrainte par un ratio heures postes/heures supplémentaires annuelles souvent incompatible avec un climat d'établissement serein. Nous exigeons donc une revalorisation de la dotation horaire globale afin de développer, entre autres, les projets, les cours en petits effectifs et la co-intervention. Nous trouvons également inacceptable que les dispositifs relais, UPE2A ou ULIS soient les grands perdants de la répartition dans nombre de nos établissements alors même que leur efficacité est incontestable.

En outre, les dotations horaires globales sont cette année marquées par la prise en compte de la possibilité d'imposer une deuxième heure supplémentaire annuelle (HSA) aux enseignant-e-s. Nous condamnons fermement cette imposition et la logique nuisible qui en découle. En effet, ces deux heures auraient pu être utilisées pour créer ou maintenir des postes complets, plutôt que de recourir à des blocs de moyens provisoires (BMP) extravagants de 3, 4, 5 ou 6 heures qui sont un frein à l'implication des collègues concerné-e-s dans un établissement puisqu'ils doivent souvent travailler dans deux voire trois structures. A l'inverse, elles vont être imposées comme heures supplémentaires annuelles à des enseignant-e-s déjà à temps complet et entraîner une baisse du nombre d'adultes dans l'établissement et donc du taux d'encadrement de nos élèves.

Ces deux HSA représentent par ailleurs une surcharge de travail pour les enseignant-e-s car elles correspondent souvent à la prise en charge d'une classe d'élèves en plus et des responsabilités qui vont avec. Cette deuxième HSA imposable par les chef-fe-s d'établissement contribue donc grandement à la précarisation des personnels et des conditions d'encadrement des élèves.

Le constat que nous dressons sur l'ensemble des établissements d'Épinay-sur-Seine n'est pas exclusif à notre commune. Il s'explique par des politiques nationales privilégiant la rentabilité et l'employabilité plutôt que l'efficacité et l'épanouissement des élèves comme des personnels. Le service public de l'éducation ne doit pas être sacrifié et aucun élève ne doit être mis de côté pour des raisons idéologiques et financières.